Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 22

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 30 OCTOBRE, 1879

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Verres à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Laveirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Defrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879. 3mx.

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—(o)—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

TITRES DE TERRE EN DISPUTE.



AVIS est par le présent donné que le Commissaire tiendra la Cour au Palais de Justice à Winnipeg, lundi le 12 Janvier prochain à midi, afin de procéder à l'examen de toutes les réclamations qui lui ont été déférées par le Ministre de l'Intérieur, et dont une liste se trouve plus bas détaillée.

Avant l'audition d'aucune réclamation, il devra être produit un certificat des Greffiers des Cours de Comté et des Régistrateurs conformément à la 8e section de la 38 Vict. Cap 53 et ses amendements. Les réclamants devront aussi assermenter ou affirmer la justice de leurs réclamations et servir copie à l'autre réclamant de leurs réclamations et de l'intention qu'ils ont de venir devant le Commissaire, au moins un mois avant de faire tel serment ou affirmation. Copie de tel avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

E. B. WOOD,

Commissaire.

Winnipeg, 10 Octobre, 1879.

LISTE DES RECLAMATIONS

—o—

COMTE DE SELKIRK.

No. de la réclamation.	Paroisse.	Lot No.	Noms des Contestants.
223	St John.	24	John Schultz, Walter R. Bowen, et H. McDonell.
224	St. Charles.	106, 107, 108, 109	Alex. Murray, James Green, et John Higgins.
225	"	33	Daniel Lapointe et Daniel Carrière.
226	"	34	François Savage et Madeline Savage.
227	"	41	Bapt. Ducharme et Wm. Rodway.
228	"	83	John Schultz et Richard S. Pelly.
229	St. James / Headingly	111 / 6	Catherine Blayonne et la Succession de Jos. A. Ness.
230	St. Boniface.	51	John Taylor et le Rév. G. O. Corbett.
231	"	40	D. A. Smith et Margaret McDougall.
232		71	Romain Lajimodière et J. F. Grant.
	COMTÉ DE PROVENCHER.		
233	St. Vital.	51	Louis Lavallée et Julie Riel.
234	"	35	Benj. Lajimodière et Marg. Pepin.
235	St. Norbert.	66	D. A. Smith et le Rév. N. J. Ritchot.
236	"	110	Casimir Minnie et Jos. Descoteau.
237	"	145	Jos Norman et Abraham Parenteau.
238	Ste. Anne.	66	Auguste Harrison et John Cyr, sénr.
239	Lorette.	13	Sa G. Mgr. Taché et Danl. McDougall.
240	"	71	Joseph Flamand et John Cyr.
241	Tp. 8, Rg. 1. Sec. E	29	John Parker et George Parker.
	COMTÉ DE LISGAR.		
242	St. Andrew.	133	Hyman, Irvine, Hay, Peel et Sinclair
243	"	229	John Norquay et Alex. Setter.
244	"	270	Ellis W. Hyman et John Schultz.
	COMTÉ DE MARQUETTE EST.		
245	St. Frs.-Xavier.	20	Pierre Dauphinais et John Taylor.
246	"	50, 51 et 5[illegible]	Paschal Breland et Pierre Gariépy.
247	"	135	Roderick Ross et François Piché.
248	"	169	Marie Desmarais et J. B. Sansregret.
249	Baie St. Paul.	20	John Schultz et Frs. Desjarlais.
250	"	109	John Schultz et Francis Brown.
	COMTÉ DE MARQUETTE OUEST.		
251	Westbourne.	6	Bapt. Desmarais et Colin Munro.
252	"	26	Whiteway, Schultz, House et Desmarais.

J. DUBUC

AVOCAT.

245, en haut, Grande Rue, 245,

WINNIPEG.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver à Barber's Favorite.
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

ABONNEZ-VOUS AU "JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

LE "METIS."

Jeudi, 30 Octobre, 1879.

Des dépêches reçues aujourd'hui de Québec nous apprennent la défaite du gouvernement Joly et la formation d'un cabinet conservateur sous la présidence de l'Hon. J. A. Chapleau. A la réunion des Chambres qui a eu lieu le 28, l'hon. M. Joly a proposé un vote de censure contre le Conseil Législatif et un bil d'indemnité pour le Ministère M Lynch a proposé en amendement que le gouvernement avait perdu la confiance de la Chambre, ce qui a été voté à six de majorité, MM. Chauveau, Flynn, Fortin, Racicot et Paquet s'étant rangés avec l'opposition.

Voilà donc enfin la province de Québec revenue à son état normal, après vingt mois d'agitation, de crises de toute espèce, de luttes violentes et de mauvais gouvernement. Il est assez singulier de noter qu'avec le retour des conservateurs au pouvoir à Ottawa les affaires ont commencé d'aller mieux : en effet de toutes parts le commerce ressuscite, l'industrie s'éveille, les récoltes deviennent abondantes, et l'apaisement se fait dans les esprits. C'était on s'en souvient, tout le contraire sous le régime McKenzie. Nous augurons la même coïncidence des choses dans la province de Québec, maintenant que les conservateurs sont au pouvoir.

Les grands journaux ont publié la dépêche du Ministre des Colonies au Marquis de Lorne au sujet de la destitution du Lieutenant Gouverneur Letellier. Tout en ajoutant qu'un pareil acte est d'une gravité peu ordinaire, la dépêche reconnait que le pouvoir de renvoyer un lieutenant-gouverneur appartient au gouverneur général et au cabinet de la Puissance, et non au gouverneur seul ; et il est recommandé au gouverneur de faire des remontrances à ses ministres, mais de ne pas se quereller avec eux, s'ils refusent de l'écouter.

Pendant le séjour des Hons. MM Aikens et Bowell à Manitoba, M. Whitehead, contracteur de la section 15 du Pacifique, a organisé une excursion pour conduire les deux ministres au Lac Travers et leur faire voir toute la partie déjà construite du Pacifique canadien. Il avait aussi invité à l'excursion plusieurs citoyens de Winnipeg et St. Boniface, entr'autres le Sénateur Sutherland, le Dr. Schultz, les Honorables MM. Norquay, Royal, Dubuc, Bannatyne, le Consul Taylor, etc., etc.

Un grand banquet conservateur a été donné aux Hons. MM. Aikens et Bowell, la veille de leur départ, dans la salle de l'Hotel de Ville, Winnipeg. Il y avait au delà de cent cinquante convives. Différents toasts furent proposés et des discours furent prononcés. Après les santés de la Reine et du Gouverneur Général qui furent bues en silence, le Consul Taylor répondit à la santé du Président des Etats-Unis.

A la santé de Sir John A. McDonald, réponse par le Dr. Schultz. Puis vint la principale santé de la soiré : à nos Hôtes ; les Hons. Ministres Aikens et Bowell firent d'excellents discours. M. l. le Sénateur Sutherland et J. Dubuc, M.P. répondirent à la santé du parti conservateur; M. Norquay, à la Province des Prairies, et MM. Connolly, du *Times* de Londres, Tutle et Provencher à la Presse.

MM. Aikens et Bowell sont partis le 21 pour retourner à Ottawa.

Le *Canada* journal quotidien publié à Ottawa sous la direction de M. Joseph Tassé M. P., et qui tend à prendre le premier rang dans la presse française du pays, apprécie dans les termes suivants la situation politique de notre province. C'est son correspondant *Moniya*, de Winnipeg, qui lui écrit :

"Serions nous prêts d'arriver au dénouement de nos complications politiques ? La situation, à en croire les officieux et même les officiels, se dessinerait. Mais qui donc trancherait ainsi le nœud gordien ? Dans un récent article, le *Times* annonce que M. Norquay—dont le programme ne se déroule pas assez tôt, au gré de M. Tutle—aurait bientôt un collègue catholique et français. C'est à dire que M. Royal—à qui les sacrifices personnels n'ont jamais couté, s'effacerait généreusement pour faire place à M. le sénateur Girard. Nous savons que M Royal ne veut pas être un obstacle au rapprochement des partis : il tient avant tout à maintenir uni l'élément qu'il a représenté jusqu'ici avec distinction. Entre l'intérêt et le devoir, M. Royal n'hésitera pas : il n'a jamais hésité durant sa carrière politique à Manitoba.

"Comment donc expliquer, me direz vous, l'attitude hostile des Anglais ? *Le secret de leur animosité se trouve dans la supériorité* même de M. Royal *qui les a toujours* obligés à subir l'autorité de l'intelligence. Tout le monde reconnait, sans distinction aucune, que la majorité ne compte pas plus aujourd'hui que par le passé, un seul homme qui puisse être comparé à M. Royal. Il est vrai que la calomnie empoisonnée a voulu noircir le caractère de celui que l'arme loyale de la parole ou de la plume ne pouvait réussir à vaincre. Mais M. Royal a défié ses dénonciateurs en pleine chambre, et ils sont restés lâchement silencieux.

"Est il possible, au reste, de se représenter M. Norquay invoquant la rigidité de sa morale, ou l'inflexibilité de ses principes pour fuir M. Royal ? L'imagination la plus déréglée en serait incapable. Non, la conscience du premier ministre ne saurait avoir de pareilles frayeurs : elle ignore les *faiblesses* de cette nature et a déja couru hardiment de plus grands dangers. Son entourage en fut souvent la preuve.

"M. Girard ne s'écartera sans doute pas, s'il doit s'associer à M. Norquay, des traditions du parti La paix, nous le répétons, ne saurait se rétablir aux prix de compromis qui pourraient entrainer des pertes irréparables."

MONIYA.

NOUVELLES CANADIENNES.

Il paraît que M. Blake posera sa canditature à Durham-Ouest, M. Burke ayant résigné.

—

Les réglements relatifs aux terres du Nord-Ouest seront amendés de façon à faciliter d'avantage la colonisation et que l'on connaîtra bientôt les changements

—

Le *British Colonist*, de Victoria, du 8 octobre, accepte et approuve le choix que le gouvernement fédéral a fait de baie Burrard comme terminus du chemin de fer du Pacifique.

—

On signale une hausse considérable dans les prix des matériaux de construction aux Etats Unis. La menuiserie, les verres à vitres, la plomberie et la quincaillerie ont augmenté dans des proportions variant de 26 à 30 pour cent. A Boston, on estime que les travaux de plomberie d'une bâtisse de $15 000 couteront $200 de plus qu'il y a six mois.

—

Nous savons, dit le *Canada*, que le gouvernement a pris des mesures durant la dernière session pour favoriser l'établissement de relations commerciales entre le Canada et le Brésil. Aujourd'hui, il est entendu que ce dernier pays subventionnera, comme nous, une ligne de steamers et que le service commencera bientôt. Les exportations du Canada consisteront principalement en bois, farine, charbon, provisions et produits manufacturés. En échange, le Brésil nous expédiera surtout le sucre et le café.

—

Tous les journaux s'occupent de la récente condamnation de sir Francis Hincks. Le passage suivant du *Toronto Telegram* résume assez bien, croyons nous, l'opinion que tous les hommes modérés se sont formée, dès à présent, au sujet de ce malheureux procès :

"Nous n'hésitons pas dire qu'aucun homme raisonnable ne voudra croire que sir Francis Hincks est coupable de malhonnêteté ou aurait agi avec mauvaise intention. Le plus qu'on puisse dire de lui, c'est qu'il est coupable d'une négligence qui l'a rendu malheureusement responsable des actes malhonnêtes de son prédécesseur dans les fonctions de gérant de la Banque Consolidée"

CORREPONDANCE.

Permettez-moi Mr. le Rédacteur, de faire part à vos lecteurs d'une petite fête qui a eu lieu le 23 du courant à St. Jean-Baptiste.

Mr. Théophile Thibeault, dont l'activité et le dévouement sont appréciés de tous, a obtenu l'autorisation de former une compagnie d'infanterie. Or le 23 du présent mois a été choisi pour l'inauguration de la dite compagnie. Des dispositions avaient été prises à cet effet. Comme catholiques il semblait convenable que cette inauguration fut d'abord une fête religieuse. Mr. le Curé dès le dimanche précédent avait annoncé pour ce jour, une messe solennelle vers les dix heures et fait une invitation à la paroisse d'assister à cette fête de famille. Heureuse idée et moyen efficace pour assurer la prospérité de cette compagnie d'infanterie canadienne française formée dans Manitoba, que de commencer par la mettre sous la protection de Dieu des armées.

Dès six heures du matin des drapeaux flottaient au presbytère et aux résidences des officiers. La température était splendide. Aussi on eut dit une de nos plus grandes solennités, tant les paroissiens ont mis de zèle et d'empressement à célébrer cette journée qui demeurera longtemps gravée dans le souvenir des pieux citoyens de cette paroisse.

A neuf heures et demie, la compagnie entière en grande tenue, après quelques évolutions militaires, près de la résidence du capitaine se rendit à la chapelle drapeaux déployés. La chapelle était décorée comme en ses plus beaux jours de fêtes, tentures fleurs et guirlandes rien n'y manquait ; un pain béni avec décoration d'armes s'y faisait surtout remarquer Son enceinte eut peine à contenir toute la foule. Les volontaires rangés quatre par quatre en face de l'autel donnaient à la célébration de la Ste. Messe un air de solennité inaccoutumée.

Mr. le Curé Fillion leur adressa des paroles bien senties et tout à fait appropriées à la circonstance. Tout chrétien, leur dit il, est soldat ; et tout soldat devrait être chrétien. Le chrétien est soldat puisqu'il doit combattre sans-cesse. Et tout soldat devrait être chrétien pour être brave, obéissant et dévoué comme doit l'être tout soldat vraiment digne de ce nom.

Puis, après avoir commenté ces paroles avec éloquence, je vous félicite, ajouta-t-il d'avoir eu la bonne et sainte pensée de mettre d'abord votre compagnie sous la garde de Dieu et d'avoir choisi pour votre patron le Roi chevaleresque St. Louis IX. Enfin relatant quelques unes des vertus de cet illustre et St. Roi, il termina en les engageant chaleureusement à se montrer en tout de véritables chrétiens, et à éviter tout ce qui pourrait ternir l'honneur et la bonne opinion qu'ils avoient déjà su inspirer.

Après l'office divin, les officiers adressèrent quelques paroles à ces jeunes volontaires qui passèrent agréablement ensemble le reste de la journée. MM le Capitaine Thibault, le Lieutenant Dery, le sous-Lieutenant Parenteau et une couple d'autres prirent le diner au Presbytère. On y causa guerre et combat, chose bien agréable dans notre pacifique pays ; puis des toasts furent successivement présentés à Notre Gracieuse Souveraine, à Sa Grâce Monseigneur Notre Archevêque et au clergé, à l'hon. Ministre de la Milice aux Militaires, puis aux Canadiens de Manitoba.

UN SPECTATEUR.

Le Fanatisme.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe :*

C'est en 1875 que l'impudent Huntingdon lança son cri de guerre contre la population catholique du Bas-Canada.

Il s'agissait de la lutte électorale dans le comté d'Argenteuil entre M. Thomas White et M. Christie. Dans son fanatisme aveugle et ses exagerations habituelles le député de Shefford s'écriait :

"Le temps est venu où les anglais protestants doivent s'allier avec les libéraux français du Bas-Canada. C'est là la seule alliance possible dans l'intérêt de la libre pensée et de la parole libre. Vingt années de régime conservateur protestant en Bas-Canada ont donné naissance à l'ultramontanisme qui menace de donner lieu à des troubles sérieux dans l'avenir. Quelles que puissent être les vues personnelles de M. White, le parti avec lequel il marche et qui le contrôle est gouverné par un pouvoir qui considère la libre-pensée et la censure comme un crime.—[Ecoutez, écoutez]. ....

Plus loin il dit :

"Le moment de la grande bataille est proche, cette bataille se livrera certainement et bientôt. Il suffit d'une chose pour cela, que les Anglais du Bas Canada fassent alliance avec liberaux canadiens-français qui ont toujours été et sont encore partisans des institutions libres.

"Elire un homme comme M. White, ce serait employer le meilleur moyen d'aider l'ultramontanisme qui a pour objet d'unir l'Eglise à l'Etat et de subordonner l'Etat à l'Eglise. Il faut que la bataille soit livré et la victoire ne sera pas difficile à obtenir."

Ce discours était un programme, et les alliés de la ligue protestante applaudirent à ce langage insultant et provocateur. Néanmoins beaucoup de protestants regrettèrent cette étourderie impardonnable de la part d'un ministre de la couronne dont le devoir était plutôt de prêcher la modération et la conciliation.

Ceci se passait à la fin de décembre 1875, précisément l'année dans laquelle M. de Boucherville avait fait adopté sa loi sur l'instruction publique, accordant aux protestants un contrôle plein et effectif sur l'enseignement de leur coreligionnaires.

Quelques temps après, le 18 février 1876 une lettre fut publiée dans le *Chronicle* de Québec, portant la signature de M. H. G. Joly alors chef de l'opposition dans l'assemblée législative. Cette lettre n'avait pas la brutalité du discours de M. Huntingdon ; elle était beaucoup plus insinuante et habile ; mais au fond elle renfermait la même idée et disait clairement aux protestants : ne formez pas de ligue, mais entendez-vous ensemble pour voter pour le parti libéral.

C'était une réponse de M. Joly à un article du *Chronicle* dans lequel il était dit :

"Aux prochaines élection locales et féderales, les libéraux de la province de Québec seront balayés aux poils comme ils l'ont été à Bellechasse et à Charlevoix, et le parti clérical régnera d'une manière absolue. Il vaut peut-être mieux au fond que cela arrive, parce que dans ce cas, le remède s'il y en a un, sera plus promptement appliqué. Mais est-il possible de dire dans de telle circonstances qu'il n'y a aucun besoin d'une alliance de défense protestante ?"

N'était-ce pas l'écho du discours d'Argenteuil qui se répercutait à Québec ? Que répondit M. Joly ? Il ne s'écria pas comme M Huntingdon : "Vingt années de régime conservateur protestant en Bas-Canada ont donné naissance à l'ultramontanisme " mais examinant ce que les protestants de la province de Québec avaient fait pour le parti libéral, il dit :

"Pendant les vingt dernières années, [quel rapprochement avec M. Huntington] les canadiens français dans la province de Québec ont été si également divisés entre les deux partis, libéral et conservateur, que les Anglais protestants, avec leur quatorze ou quinze votes, ont tenu la balance du pouvoir. Et ils ont invariablement fait pencher cette balance du côté du parti même que l'Alliance de Défense Protestante dénonce actuellement. Examinez les votes donnés par les députés protestants en parlement pendant cette période. Combien en trouverez-vous parmi ces votes qui ne soient pas favorables aux conservateurs, au parti que votre correspondant appelle le parti ecclésiastique."......

Ensuite M. Joly ajoutait :

"Que les protestants de la province de Quebec commencent à faire leur devoir comme citoyens ! Qu'ils montrent qu'ils peuvent prendre intérêt aux affaires publiques, en s'occupant un peu moins des pains et des poissons, et un peu plus d'obtenir un bon gouvernement. S'il pensent que le parti liberal mérite

leur appui, qu'ils fassent élire des libéraux dans les comtés où ils sont en majorité, et, en agissant ainsi, ils obtiendraient, sans mettre en danger la paix de la province, un gouvernement qui assurera à chaque Eglise et à chaque croyance religieuse des droits égaux et des libertés égales."

Puisque M Joly trouvait que chaque croyance religieuse n'avait pas ici des droits égaux et des libertés égales, il ne pouvait plus clairement dire à ses coreligionnaires de soutenir le parti dont lui protestant, était le chef, lorqu'auraient lieu les élections générales et sa lettre n'était qu'un appel déguisé au fanatisme religieux.

Lorsque le coup d'état du 2 mars fut accompli et que les électeurs furent appelés à voter, on sait que le gouvernement, dont M. Joly était le Premier, réunit en sa faveur non-seulement le suffrage des protestants libéraux, mais même de beaucoup de conservateurs.

A Montréal, en septembre dernier, on a entendu M. Letellier dire publiquement, du balcon de M. Huntingdon que si les conservateurs canadiens français avaient mis tant d'acharnement à le faire destituer comme Lieut.-gouverneur, c'est parce qu'il avait appelé à la tête de l'administration un protestant, M. Joly. C'était ignoble, et cette parole a été blâmée par les protestants bien disposés; Ce n'en était pas moins un appel au fanatisme tout comme le discours du député de Shefford et l'insinuation donnée dans la lettre de M. Joly au *Chronicle*

Malgré ces documents publics et le fait récent des paroles inconvenantes de M. Letellier, on a vu MM. Letellier, Marchand et Mercier donner un baiser fraternel à M. Huntington et présenter cet imprudent et ce fanatique en spectacle aux électeurs de St Jean et de St Hyacinthe. C'est donc dire qu'eux aussi sont prêts à tout souffrir, à tout sacrifier, à en appeler aux plus mauvais sentiments et susciter les préjugés religieux pour accaparer la force qui leur manque.

Nous relatons ces faits qui sont du domaine de l'histoire pour condamner cette conduite des chefs libéraux et la flétrir. Dans un pays comme le nôtre où il y a divergeance d'opinions religieuses et mélange de races, les hommes publics ne sauraient être trop circonspects ; la prudence exige qu'ils ne comptent nullement sur les préjugés de religion, mais au contraire qu'ils les éloignent et les fassent disparaitre. Se faire escorter par un Huntington, c'est jeter l'insulte à la face des catholiques et il faut que le député de St Hyacinthe soit bien peu soucieux de sa réputation pour marcher à côté d'un homme qui est si mal disposé envers ce qu'il appelle l'ultramontanisme et qui porte au front tant de flétrissures.

Soulever le fanatisme de nos frères séparés en religion est donc un grave reproche à faire aux ministres actuels et tous les esprits réfléchis ne peuvent que déplorer cette conduite malheureuse, imprudente et anti-patriotique.

VOIE DE COMMUNICATIONS AVEC L'OUEST.

A la dernière assemblée de la Chambre de Commerce de Montréal, on s'est occupé des diverses lignes de communications entre l'Ouest *viâ* le Sault Sainte Marie et Chicago. Les Chambres de Commerce de l'extrême Ouest favorisent la ligne par le Saut Sainte Marie comme étant la plus courte. A cette assemblée le président de la Chambre de Commerce de Minneapolis a favorisé la route du Saut Sainte Marie. Il a été question de quatre voies différentes de communications entre l'Ouest et Liverpool.

Nous donnons ci-après un tableau comparatif des distances pour ces quatre lignes :

I.—*Montréal à Saint Paul Minn., viâ Chicago.*

	Milles.
La distance par chemin de fer *viâ* G. T. R. de Montréal à Chicago est de...	848
Distance de Chicago à St. Paul...	411
	1,256

II.—*De Montréal à Saint Paul, viâ le Saut Sainte Marie.*

	Milles.
Montréal au Lac Nipissingue	366
Lac Nipissingue au Saut Ste. Marie, environ............	255
Saut Sainte Marie à St. Paul environ........................	425
	1,046
Différence en faveur de la route par le Saut Ste Marie	213

La ligne jusqu'au Saut Sainte Marie serait, pour le présent comme suit : De Montreal à Outaouais par le chemin de fer Q M O et O. puis par le Canada Central et par l'extension du Canada Central à un endroit un peu au nord Est du lac Nipissingue (le terminus probable de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique canadien, à l'est.)

Le pont sur l'Outaouais sera bientôt terminé et l'extension du Canada Central sera finie, probablement en septembre 1880.

La ligne entre le lac Nipissingue et le Saut Sainte Marie (255 milles) peut d'après une opinion compétente, être construite en deux ans. Sans aucun doute cette entreprise sera bientôt en voie de progrès car il est certain que le gouvernement y aidera d'une manière efficace.

Quand la ligne du chemin de fer Q. M. O. et O., sera prolongée jusqu'au Portage du Fort, ainsi qu'il est proposé on pourra faire une jonction avec le Canada Central diminuant ainsi de 28 milles la distance au lac Nipissingue. (On croit aussi que la ligne du lac Nipissingue au Saut Sainte Marie sera d'environ 20 ou 25 milles plus courte que dans l'exposé ci dessus)

III.—*La route la plus courte à Manitoba et au Territoire du Nord Ouest.*

Parmi les avantages résultant de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer au Sault Sainte Marie, (faisant ainsi jonction avec le système de chemin de fer des Etats du Nord Ouest,) il faut remarquer :

1o Une diminution de la distance entre Montréal de port océanique intérieur du Canada et Manitoba ;

2o. En faisant la jonction internationale du Saut, si l'on peut s'exprimer ainsi, aussi près que possible du lac Supérieur, les grands bateaux à hélice profiteraient des avantages de la longue saison de navigation sur ce lac en fixant le trajet de Duluth et Prince Arthur's Landing à la gare du chemin de fer du Saut, faisant ainsi beaucoup plus de voyages pendant chaque saison que s'ils étaient obligés de descendre le lac Huron pour trouver une connexion de chemin de fer pour leur frêt de l'Est.

3o. Un embranchement partant de la ligne principale jusqu'à Spanish River, donnerait plus de facilité, surtout vers la fin de la saison de la navigation, aux bateaux à hélice venant de Chicago et Milwaukee de faire plus souvent le trajet aux jonctions de l'Est, et faciliterait l'écoulement des produits des îles Saint Joseph et Grande Manitouline qui se peuplent rapidement de colons industrieux.

4o. Et sans parler des avantages que retireraient Saint Paul et Minneapolis, futurs centres d'une vaste region des Etats au Nord Ouest, au prolongement du *Canada Central* jusqu'au Saut Sainte Marie, les avantages pour Montréal seraient immenses. On peut s'en faire une idée en pensant que quand le chemin de fer de Winnipeg à Thunder Bay sera terminé et prolongé jusqu'au Saut Sainte Marie, les passagers de Montréal à Winnipeg feront le trajet en 60 heures environ.

IV.—LA LIGNE LA PLUS COURTE ENTRE ST PAUL ET LES ÉTATS DU NORD OUEST A LIVERPOOL.

La comparaison suivante entre les distances sera intéressante pour les habitants des Etats du Nord Ouest.

	Milles.	*Milles.*
Saint Paul à Chicago...	411	
Chicago à New York...	362	
New York à Liverpool.	3040	4413
Saint Paul (*viâ* Sault) à Montréal............	1046	
Montréal à Liverpool...	2790	3836
Différence en faveur de la route de Montréal.		577

Dans le cas où l'on pourrait épargner les 28 milles ci dessus indiqués la différence se monterait à 605 milles, pendant que d'autres racourcissements probables de distances supposées pourraient élever la différence à 650 milles.—*Le Nouveau-Monde.*

Nouvelles Locales.

—La navigation tire à sa fin.

—Il fait froid depuis deux jours

—Les élections locales vont avoir lieu, dit-on, le mois prochain.

—M. J. E. Têtu est revenu samedi d'un voyage à Ottawa et Québec

—Il y a en ce moment 17 chars de fret sur la voie de l'avenue Provencher.

—On est à construire la nouvelle gare sur l'Avenue Provencher, près du Collège.

—La machine à carder de la manufacture de laine à St. Boniface est en opération depuis quelques jours

—M Camille Moloin, qui s'était brisé la jambe, est complètement retabli et a laissé l'hôpital.

—M. Onésime Monchamp a acheté la superbe ferme de M. Joseph Landry de St. Norbert Prix d'achat $1600.

—Samedi fête de la Toussaint. Une collecte sera faite à la Grande Messe dans la Cathédrale au profit de l'hôpital.

—Allez chez Stobart Eden et Cie., Winnipeg, si vous voulez acheter vos vêtements d'hiver, assortiment complet en tous genres.

—Il y a eu la semaine dernière à Winnipeg un tournoi de marcheurs qui a excité peu d'intérêt. Il parait qu'on se ravise et qu'on perd un peu du premier engouement pour ces luttes ridicules.

—Nous saluons avec plaisir la naissance d'un nouveau journal conservateur à Winnipeg, *The Tribune*, qui parait tous les jours et est fondé par notre estimable et respecte confrère M. Ham, autrefois *reporter* au *Free Press.* Succès !

—Caleb et Ralph Besant, de Ste. Agathe, accusés d'assaut sur Atkinson, au sujet d'une dispute de terrain ont été trouvés coupables et condamnés à payer chacun $40, d'amende, outre les frais de la poursuite.

—Le feu de prairie a encore fait beaucoup de ravages vendredi dernier. M. Taillefer, M. P. P de St. Charles, a perdu tout son foin. Il dit que n'ayant plus rien à donner à manger à ses animaux, il ne lui reste plus qu'à les manger.

—Ayant appris au moment de mettre sous presse que l'Hon. M. Bétournay était à la dernière extrémité, nous avons retardé le tirage jusqu'à aujourd'hui, ce qui nous a permis d'accomplir la triste tâche d'annoncer son décès et de lui rendre nos derniers devoirs.

—La compagnie de chemin de fer du Sud Ouest qui aurait par sa charte le privilége de construire le pont sur la Rivière Rouge s'est entendu avec le Conseil de Ville de Winnipeg pour laisser au gouvernement Fédéral la construction du pont. Plusieurs sont d'avis qu'il y aura deux ponts un pour le chemin de fer, et un autre pour le passage des voitures et piétons.

—Le Rév. Père Lacombe est revenu le 18 courant de son voyage d'Europe. Ce zélé missionnaire était allé en France au Chapitre Général des Oblats, et s'est rendu jusqu'à Rome où il a eu deux audiences du Souverain Pontife Léon XIII. Le vénéré Père des Fidèles lui a montré qu'il portait un grand intérêt aux Missions de Manitoba et du Nord Ouest et a fait beaucoup de questions sur le pays. Il a chargé le Révérend Père Lacombe de dire à Mouseigneur Taché que le Pape lui défendait d'être malade.

—Le terme de la cour criminelle est achevé d'hier. Parmi les causes jugées, la plus importante a été celle de la Reine vs Morrissette et Chouinard accusés d'avoir volé $3225 à M. Lagrandeur. Le procès a duré près de trois jours ; le jury après être resté presqu'une journée enfermé, s'est enfin accordé sur un acquittement, malgré l'opinion énergiquement exprimée du juge en chef. MM O'Reilly et Royal ont conduit la poursuite. MM. Provencher et Clarke la défense.

R. I. P.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de l'hon. Ls. Betournay, juge puisné de la Cour du Banc de la Reine, arrivée jeudi 30 Octobre courant à onze heures et demie du soir. Malade depuis plus d'un an il n'avait consenti à se mettre entre les mains du médecin que lorsqu'il fut trop tard pour combattre le mal avec grande chance de succès. Attaché à ses devoirs il n'a voulu quitter la Cour qu'au dernier moment.

L'honorable défunt laisse pour regretter sa perte un cercle nombreux d'amis ici et en Canada. Son urbanité parfaite, son caractère gai, son affabilité lui conciliaient tous ceux qui l'approchaient. Il était tenu en grande estime par le barreau de Manitoba.

On peut dire que l'Hon. M. Bétournay est mort dans toute la force de l'âge ; Sa Grâce, Mgr Taché, s'est hâtée de se rendre auprès du malade qui a remis son âme à Dieu dans les meilleurs sentiments et après avoir reçu tous les secours de la religion.

Nous offrons à la famille éplorée nos plus sincères condoléances.

Vente en vertu d'une Hypotheque D'UN EMPLACEMENT A St. BONIFACE.

En vertu d'une procuration autorisant à vendre contenue dans une hypothèque datée du 18 décembre 1874, laquelle hypothèque sera produite au jour de la vente, il sera vendu par ENCAN PUBLIC, aux salles d'encan de Dufour et Cie, coin de la grande rue et de la rue Thisle, Winnipeg, MERCREDI, le 12ème jour de NOVEMBRE, 1879, à MIDI précis la propriété suivante savoir :

Tout ce certain lot ou morceau de terre situé dans la paroisse de St. Boniface Comte de Selkirk, du coté est de la Rivière Rouge, étant une portion du lot 89 de la dite paroisse de St Boniface, d'après les arpentages de la Puissance, à l'angle Sud Ouest du dit lot ayant une chaine et 64 mailles de front sur la dite Rivière Rouge par une profondeur de 8½ chaines contenant 1,27 acre, en superficie le dit morceau de terre formant partie du lot connu comme la propriete Marion, avec le bois de construction et autre qui se trouve sur le dit emplacement. Les termes et conditions de la vente seront indiqués le jour de la vente. Pour plus amples details, s'adresser à

J. DUBUC,
Solliciteur du créancier hypothécaire.
DUFOUR et Cie,
Encanteurs.

St. Boniface, 22 Oct. 1879.

DEMANDES DE LICENCES

Hôtels Wilson et Hurley, Winnipeg
" J. Oconnor et Ward, Riv. Sturgeon
" J. S. Delane, West Lynne.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 30 Oct., 1879.

Chemin de fer Pacifique Canadien.

SOUMISSION POUR TRAVAUX A LA COLOMBIE ANGLAISE.

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Chemin de fer Pacifique" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi, le 17 de novembre prochain pour certains ouvrages de construction qui devront être exécutés sur la ligne près de Yale jusqu'au Lac Kamloops et par sections comme suit savoir :

D'Emery's Bar à Boston Bar.........29 milles
De Boston Bar à Lytton...............29 milles
De Lytton à Junction Flat..........28¼ milles
De Junction Flat à Savonna's Ferry.................................40¾ milles

Les devis, quantités, conditions du contrat, formules de soumissions et tous les détails imprimés seront fournis à demande au bureau du Chemin de fer Pacifique, à New Westminster, Colombie Anglaise, et au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa. Les plans et profils seront ouverts à l'inspection à ce dernier bureau.

On n'acceptera que les soumissions faites sur les formules imprimées et que si toutes les conditions sont remplies.

Par ordre
F. BRAUN,
Secrétaire.

Dép. des Chem. de fer et des Canaux
Ottaw 3 Octobre 1879

SOUMISSIONS.



DES Soumissions seront reçues par le soussigne jusqu'à 6 p m jeudi, 25 Septembre 1879, pour les impressions generales requises par le Gouvernement de Manitoba lequel contrat sera daté après le 5me jour de Mars 1880.

Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau le et après le 1er Août, 1879.

ALEX BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine
Bâtisse du Gouvernement Winnipeg, 24 juillet, 1879. 4f.

EXTENSION.

La date fixée pour recevoir des soumissions pour les impressions générales requises par le gouvernemont est remise à Mercredi le 15ième jour d'Octobre prochain.

A L'ENCLOS.

Mis à l'Enclos de Lorette, un cheval sous poil brun, âgé à peu près de neuf à dix ans (cheval de charette) Se trouve dans les environs de Lorette depuis plus d'un an, avec étampe sur l'épaule gauche BC, un peu de blanc sur le nez avec une patte blanche.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer, et de payer les frais ; sinon l'animal sera vendu suivant la loi.

ANDRÉ GAUDRY,
Gardien d'Enclos.

Lorette, 23 Oct 1879.



RÈGLEMENTS

Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 9 Juillet, 1879.

1. Il est par les présentes donné avis de la promulgation des règlements suivants relatifs à la disposition des terres de la Couronne s'étendant sur un espace de 110 milles (cent dix) de chaque côté de la voie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

« Jusqu'à ce que le nivellement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'Ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. « Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante :

« (1.) Une bande de cinq mille, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A ;

« (2.) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelée la bande B ;

« (3.) Une bande de vingt milles sieué de dhaque côté du chemin, et voisine immédiate de la mande B, sera appelée la bande C ;

« (3.) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de sa bande C, sera appelé la baude D ;et

« (4.) Une dande de cinquante milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E.

3. « Les terres de la Couronne dans la bande A seront absolument exclues du droit de possession comme terres privilégiés octroyées par le gouvernement pour les colons (homesteads), ainsi que du droit de préemption, et seront exclusivement reservées pour être vendues à six piastres par acre.

4. « Les terres se trouvant dans la bande B seront disposées de la manière suivante : Les sections portant les numéros pairs seront reservées pour les terres privilégiées (home-steads)et preemptions, et les sections portant les numéros impairs seront considérées comme les terres privilégiées sur les sections portant les numéros pairs, et dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Ouest de ces sections et les preemptions sur ces sections portant les numéros pairs, dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingt acres avoisinant ces terres privilégiées de quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Est, ainsi que des moitiés Est des moitiés Ouest, de ces sections, et seront vendues à raison de $2.50 (deux piastres cinquante centins) l'acre. Les terres propres du chemin de fer, comprenant les sections portant les numéros impairs qui se trouvent dans cette bande, seront mis en vente à cinq piastres par acre.

5. « Les sections de la bande C. portant les numéros pairs et d'une étendue de quatre-vingts acres seront mises apart pour terres privilegiées et preemptions. Comme il a été dit ci-dessus ; le prix des preemptions sera également de $2 50(deux piastres cinquante centins)par acre ; les terres du chemin de fer comprenant les sections portant les numéros impairs, seront divisées de la même manière qu'il a été décrit ci-desus pour les terres de la section B, mais le prix ne sera que de $3.50(trois piastres cinquante centins) par acre.

6. « Les sections portant les numéros pair dans la bande D, seront également mises apart pour terres privilegiées preemptions d'une étendue de quatre-vingts acres chaque, comme cela a été décidé pour les bandes B et C, mais le prix des préemptions sera de $2.00 (deux piastres) par acre. Les terres du chemin de fer consisteropt comme dans les bandes B et C, des sections portant les numéros impairs, et le prix de vente sera également de $2.00 (deux piastres) par acre.

7. « Dans la bande E, la description et la surface des terres privilegiées et preemptions ainsi que celles des terres du chemin de fer sera de $1.00 (une piastre) par acre.

8. « Les termes de vente des préemptions situées dans les diverses bandes B, C, D et E, seront comme suit : Quatre-dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de 6 pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six-dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date avec intérêts au taux sus-mentionnés, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

9. « Les termes de ventes des terres du chemin de fer seront comme suit : un dixième en espèces à l'époque de l'achat ; la balance en neuf paiements annuels, avec l'intérêt au taux de 6 pour cent par an, sur la balance du prix d'achat qui d'année en année se trouvera impayée. Tous les paiements soit pour préemption, soit pour les terres du chemin de fer, devront être faits en espèces.

10. « Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux provisions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du Pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de Colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a. Dans le cas qu'un chemin de fer traversant une terre privilegiée (homestead), le gouvernement aura le droit de passage gratis.

b. Quand le chemin de fer travesera des preemptions ou des terres propres du chemin, le propriétaire ne pourra réclamer le paiement que de la portion de terre requise pour acre qu'il aura payé au gouvernement pour le même terrain.

11. « Les reglements ci-dessus entreront en vigueur le et après le premier d'aout prochain : à cette date les provisions de l'acte des terres de la Couronne continueront d'être mise en vigueur pour les terres comprises dans les différentes bandes mentionnées à l'exception des bandes A et B, dans lesquelles jusqu'à cette date seulement, des terres privilegiées (homesteads) de 160 acre chacune, et non d'autres prises de possession, seront permises comme à présent.

12. « Des réclamations sur les terres de la Couronne provenant de colonisation après la date ci-mentionnée dans des territoires dont le cadastre n'a pas encore été fait a la date des dites colonisations, et qui peuvent se trouver comprises dans les limites embrassées par les dites provisions ou par leur extension ultérieure sur un territoire additionnel, seront reelés suivant les termes decrits plus haut pour les terres de la bande particulière dans laquelle se trouveront ces dites colonisotions.

13. « Toutes les prises de possession après la date ci-indiquée de terres inoccupée se trouvant dans l'agence Saskatchewan, seron considerées comme provisoires jusqu'à ce que la ligne du chemin de fer à travers cette partie du territoire ait étée, arrêtée après quoi ces mêmes prises de posession seront disposées qu'elles appartiennent à la bande spéciale dans laquelle elles sont reconnues situées

« Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des terres de la Couronne, à Ottawa, ou à l'agent des terres de la Couronne à Winnipeg, ou à tout autre agent local dans le Manitoba ou les territoires, qui possèdent des cartes indiquant les limites des différentes bandes ci-dessus mentionnées, un grand nombre de cartes, seront aussitôt que possible remises entre les mains des agents pour être districuées aux personnes interressées.

Par ordre du ministre de l'Interieur.

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Interieur.

LINDSAY RUSSELL,
Geomètre en chef

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmes de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une epreuve complète ; en consequence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacite étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison les maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg

PERDU.

Perdu depuis un mois un bœuf âgé de 5 à 6 ans, couleur rouge pâle, grandes cornes tournées en l'air avec les bouts cuivrés, aussi une bofle attachée aux cornes.

Celui qui le ramènera à l'Hôtel National, chez MM. Proulx Frères, sera libéralement récompensé, ou à

SIMON TRUDEAU.

St Boniface, 4 Sept., 1879.



VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

(LEASES OF TIMBER LIMITS)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terre à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe de bois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vingt piastre par mille carré, et la vente se fera au plus haut enchérisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre
J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Intérieur.

Dépt. de l'Interieur Ottawa }
17 Juillet, 1879. }

BEATTY



BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos, grand square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, depth, brilliancy and sympathetic, ... beautiful solo effects, and the only stop action ever invented that cannot be disarranged by use. The bellows capacity is so great that less little effort is required with the feet to supply all the air necessary. Best made and most elegant cases in the market. All solid wood ornaments. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS, BEATTY PIANOS.
The public are particularly cautioned against bogus instruments which are being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trickery has been extensively practised on the reputation I have gained; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser, containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land with full particulars of the great Piano and Organ war, against high prices. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington New Jersey, United States of America.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 187. A.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.



LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

——:o:——

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, —conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW YORK.
16 Oct. 1879—18 f.

Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. François Xavier Est, un bœuf rouge, âgé d'environ de cinq à six ans l'oreille droite coupée et poil blanc dans les flancs. Le propriétaire est prié de venir réclamer l'animal et payer les frais.

XAVIER PAGÉ,
Gardien d'Enclos, St Frs-Xavier Est.
8-14-79-3.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated ADVERTISER and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.



Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang, et agissent avec la plus grande efficacité, sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1879.